

## Le volume de travail rémunéré par les entreprises, un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle

Au deuxième trimestre 2020, la baisse de l'activité française a été d'une ampleur inédite. Sur un an, la production des branches marchandes non agricoles a baissé de 19 %. En indemnisant des salariés dont le nombre d'heures rémunérées a baissé mais qui n'ont pas perdu leur emploi, les dispositifs d'activité partielle décidés et mis en œuvre en mars 2020 ont grandement joué le rôle d'amortisseur. Ainsi, l'emploi salarié a baissé de 2,7 % entre mi-2019 et mi-2020, soit nettement moins que le volume de travail rémunéré par les entreprises (-22 %). Estimé à partir des informations déclarées dans la déclaration sociale nominative des entreprises, le volume de travail rémunéré par les entreprises est un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle. Ses fluctuations montrent que l'ampleur de la chute puis celle du rebond ont été très diverses selon les secteurs d'activité et les territoires.

Depuis 2017, les entreprises privées transmettent chaque mois leur déclaration sociale nominative (DSN) de façon unique et dématérialisée à un ensemble d'organismes et d'administrations, dont l'Insee. Présentée comme la dernière étape du traitement de la paie dans les entreprises, la DSN permet de connaître la situation de chaque salarié au moment où la paie a été réalisée.

Les informations transmises par les entreprises depuis mars 2020 éclairent sur leur situation depuis le début de la crise liée à l'épidémie de Covid-19, notamment sur le volume de travail qu'elles rémunèrent chaque mois. Le volume de

travail rémunéré est une composante importante de l'activité économique, même s'il n'en est pas une mesure directe (*encadré 1*) : d'une part, car certaines absences comme les congés payés sont considérées comme du travail rémunéré ; d'autre part, car la rémunération des salariés peut ne pas refléter les fluctuations de leur productivité. Cependant, la corrélation avec l'activité des différentes branches pendant la crise apparaît suffisamment forte (*graphique 1*) pour analyser l'impact de la crise actuelle à l'aune de cet indicateur, et ce, selon de nombreuses caractéristiques des établissements employeurs ou de leurs salariés<sup>1</sup>.

1. Le fait que le volume du travail rémunéré ait moins chuté que l'activité dans certaines branches peut traduire un ajustement de l'emploi via des prises de congés (considéré comme du travail rémunéré) ; pour la branche immobilière, c'est l'inverse, mais le facteur travail ne représente qu'une faible part de l'« activité » de la branche (qui comprend en comptabilité nationale le service rendu par les logements), les deux agrégats étant habituellement peu corrélés.

### 1 - Évolution (sur un an) du volume de travail rémunéré et de la production au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, pour les branches marchandes non agricoles



Source : Comptes nationaux trimestriels, DSN - traitement provisoire Insee

### Encadré

#### Activité rémunérée et absences non rémunérées en DSN

L'estimation du volume de travail rémunéré, présentée dans cet éclairage, a mobilisé différentes rubriques de la DSN, notamment :

- **Le volume de travail porté sur le contrat de travail.** Il correspond à la durée que devrait réaliser le salarié sur le mois, en ne prenant en compte que les repos hebdomadaires prévus par la loi (2 jours consécutifs par semaine). Cette rubrique est renseignée à l'aide de mesures conventionnelles : 151,67 heures par exemple<sup>1</sup> pour un salarié à temps plein soit 35 heures par semaine (75,88 heures pour un salarié à mi-temps) ; 21,67 jours pour un salarié dont le contrat prévoit un volume de travail forfaitaire de 218 jours par an. Il s'agit ainsi du volume de travail contractuel proposé par les entreprises.
- **Le volume de travail rémunéré.** Il correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur la période. Ceci inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Cette rubrique est renseignée avec une valeur réelle. Ainsi, un salarié dont le contrat de travail indique 151,67 heures peut être amené à travailler entre 140 heures et 161 heures par mois, pour des considérations calendaires (i.e. en fonction du nombre de jours ouvrés dans le mois) et hors considérations d'heures supplémentaires ou de flexibilité du temps de travail. Ces durées sont logiquement diminuées de toutes les absences non rémunérées déclarées dans la rubrique suivante.
- **La durée d'absence non rémunérée.** Elle correspond à la somme, sur la période considérée, des durées de toutes les absences n'ayant donné lieu à aucune rémunération. Un congé sans solde, un arrêt maladie avec ou sans maintien de salaire, les périodes d'activité partielle sont des absences non rémunérées. Les congés payés des salariés du bâtiment pris en charge par une caisse de congés payés sont déclarés comme des absences non rémunérées.
- **Les heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires.** Elles correspondent aux heures supplémentaires réalisées lorsqu'il y a un surplus d'activité temporaire, nécessitant la présence du salarié en plus de ses horaires de travail habituels. Pour un salarié à temps partiel, on parle d'heures complémentaires aléatoires dès lors qu'il réalise plus d'heures que ce qui est prévu par son contrat de travail.
- **Les heures d'activité partielle.** Elles correspondent au nombre d'heures chômées à indemniser. La mise en activité partielle n'ouvre pas droit au paiement d'un salaire pour les salariés mais au versement d'une allocation spécifique correspondant dans le cas général à 70 % de leur salaire horaire brut par heure chômeuse. L'employeur verse directement à ses salariés cette allocation ; il se fait ensuite indemniser par les administrations publiques. L'activité partielle étant un motif de suspension du contrat de travail, elle est déclarée dans la DSN.

Un peu moins de 10 % des contrats de travail déclarés en DSN sont des contrats dont la durée est exprimée en jours ou des forfaits jours, le volume de travail des autres contrats étant quant à lui exprimé en heures. Pour les besoins de l'analyse, les volumes de travail de ces contrats ont été convertis en heures en considérant conventionnellement qu'une journée est équivalente à 7 heures (des conventions différentes conduisant à des résultats quantitativement proches). Par ailleurs, les salariés intérimaires ont été comptabilisés dans le secteur utilisateur et non dans leur secteur employeur (i.e. celui de l'établissement de travail temporaire).

Après consolidation, les différentes rubriques de la DSN sont reliées par les équations suivantes :

**(1) volume\_travail\_rémunéré = volume\_contrat\_travail – absences\_non\_rémunérées + heures\_supplémentaires**

**(2) absences\_non\_rémunérées = heures\_activité\_partielle + autres\_absences (arrêts maladie, etc)**

Ces relations permettent une décomposition comptable du volume de travail rémunéré (*graphique 2*). Dans cette décomposition, les contributions du volume du contrat de travail dépendent surtout du nombre de personnes concernées par un contrat de travail, nombre qui a baissé sur un an depuis le début de la crise sanitaire.

Pour analyser ensuite le recul de l'activité selon les caractéristiques des salariés (profession, nature du contrat de travail, âge, etc.), il convient de passer à un volume de travail individualisé, en rapportant le volume de travail rémunéré à un nombre de postes. L'ajustement de l'emploi à la crise sanitaire ayant été en moyenne beaucoup plus intensif (baisse du volume par salarié) qu'extensif (baisse du nombre de postes), le profil d'ensemble du volume de travail « par poste » est proche de celui du volume « global » mais avec une moindre ampleur (*graphique 7*). ■

1. 151,67 résulte du produit de 35 heures (par semaine) et d'un nombre moyen de 4,33 semaines par mois (=52/12).

## Le recours à l'activité partielle a permis d'amortir la chute de l'activité au deuxième trimestre

Au deuxième trimestre 2020, le volume de travail rémunéré par les entreprises du secteur privé a reculé de 22 % par rapport au deuxième trimestre 2019, après -3 % au premier trimestre. Au plus fort de la crise, en avril 2020, la baisse a atteint 33 %. L'assouplissement, au début de l'été, des mesures d'endiguement de l'épidémie, a permis la reprise de l'activité dans de nombreux secteurs mais le niveau est resté au-dessous de son niveau « normal » ; ainsi en septembre 2020, le volume d'heures rémunérées est demeuré inférieur de 5 % à son niveau de l'année précédente.

En indemnisant des salariés dont le nombre d'heures rémunérées a baissé mais qui n'ont pas perdu leur emploi, les dispositifs d'activité partielle décidés et mis en œuvre en mars 2020 ont grandement joué le rôle d'amortisseur. Ainsi, l'emploi salarié a baissé de 2,7 % entre mi-2019 et mi-2020, soit nettement moins que le volume de travail rémunéré. De fait, entre avril et juin 2020, le recours à l'activité partielle explique 70 % de la baisse sur un an du volume de travail rémunéré (graphique 2). Durant l'été 2020, cette contribution n'est plus que de 50 % : outre l'amélioration d'ensemble de l'activité, l'explication tient aussi au fait que durant l'été, de nombreux salariés en congés payés sont restés rémunérés par leur employeur.

Au final, la baisse du volume de travail rémunéré observée de mars à septembre 2020 correspond au travail que 2,4 millions de salariés à temps plein ont produit sur la même période un an plus tôt, soit 12 % des effectifs des entreprises concernées.

## L'ampleur de la chute puis celle du rebond ont été très diverses selon les secteurs d'activité

Les secteurs dont l'activité a été considérée comme non essentielle ou dont l'activité est très liée au tourisme ont été ceux dont le volume de travail rémunéré a le

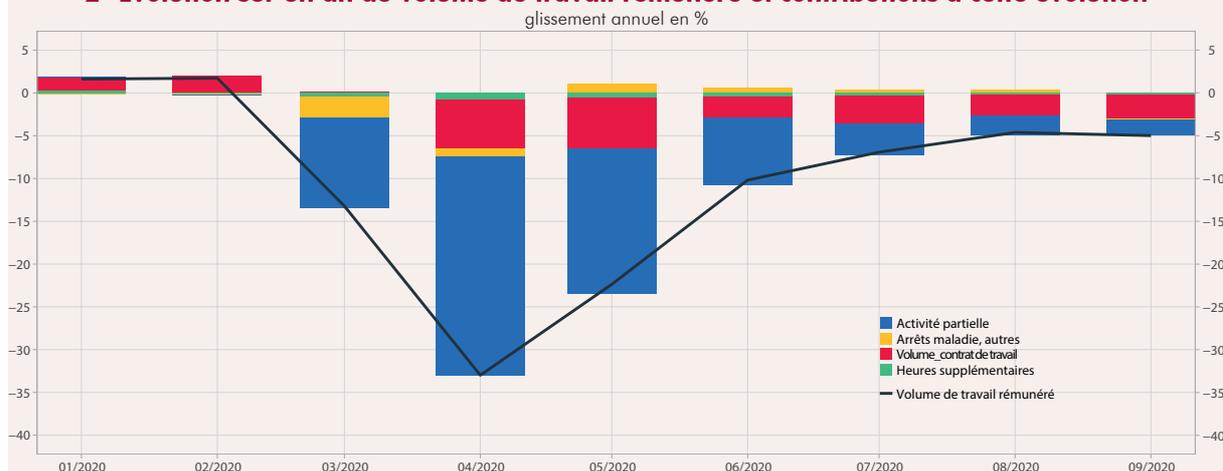
plus plongé en avril 2020, bien au-delà de la baisse moyenne dans le secteur privé de 33 % (graphique 3). Il s'agit notamment de la restauration (-81 %), de l'hébergement (-76 %), des services personnels (coiffeurs, pressings, etc. : -71 %), du commerce et de la réparation automobiles (-59 %), des activités artistiques et de spectacles (-57 %), du transport aérien (-55 %), des agences de voyage (-53 %) et du cinéma et de l'édition musicale (-49 %). Parmi ces secteurs, la restauration, l'hébergement, les agences de voyage et les activités artistiques et de spectacle sont les seuls à enregistrer un recul de leur volume horaire rémunéré encore supérieur à 15 % en septembre 2020.

Les secteurs où le télétravail était possible pendant le premier confinement, comme les services aux entreprises, les activités financières ou l'informatique ont moins reculé en moyenne en avril et ont été plus dynamiques que les autres secteurs en septembre.

Dans l'industrie, le secteur automobile se démarque. Ayant reculé plus fortement que la moyenne en avril 2020 (-49 % de volume de travail rémunéré par rapport à avril 2019), il a profité de la reprise des ventes de véhicules au sortir du premier confinement si bien qu'en septembre 2020, la baisse sur un an du volume de travail rémunéré par les entreprises de ce secteur est à peine supérieure à celle des autres secteurs (-7 %). Dans l'aéronautique et la construction navale, la chute certes lourde a été moins brutale en avril 2020 mais le volume de travail a été plus long à repartir : il est en septembre 2020 encore 10 % au-dessous de son niveau de 2019.

Compte tenu des restrictions qui ont perduré jusque début juin, le secteur de l'hébergement-restauration n'a commencé à rebondir qu'à partir de juin 2020, soit un mois après les autres secteurs d'activité (graphique 4). Le recul sur un an du volume de travail rémunéré dans ce secteur est cependant encore de 19 % en septembre.

## 2 - Évolution sur un an du volume de travail rémunéré et contributions à cette évolution



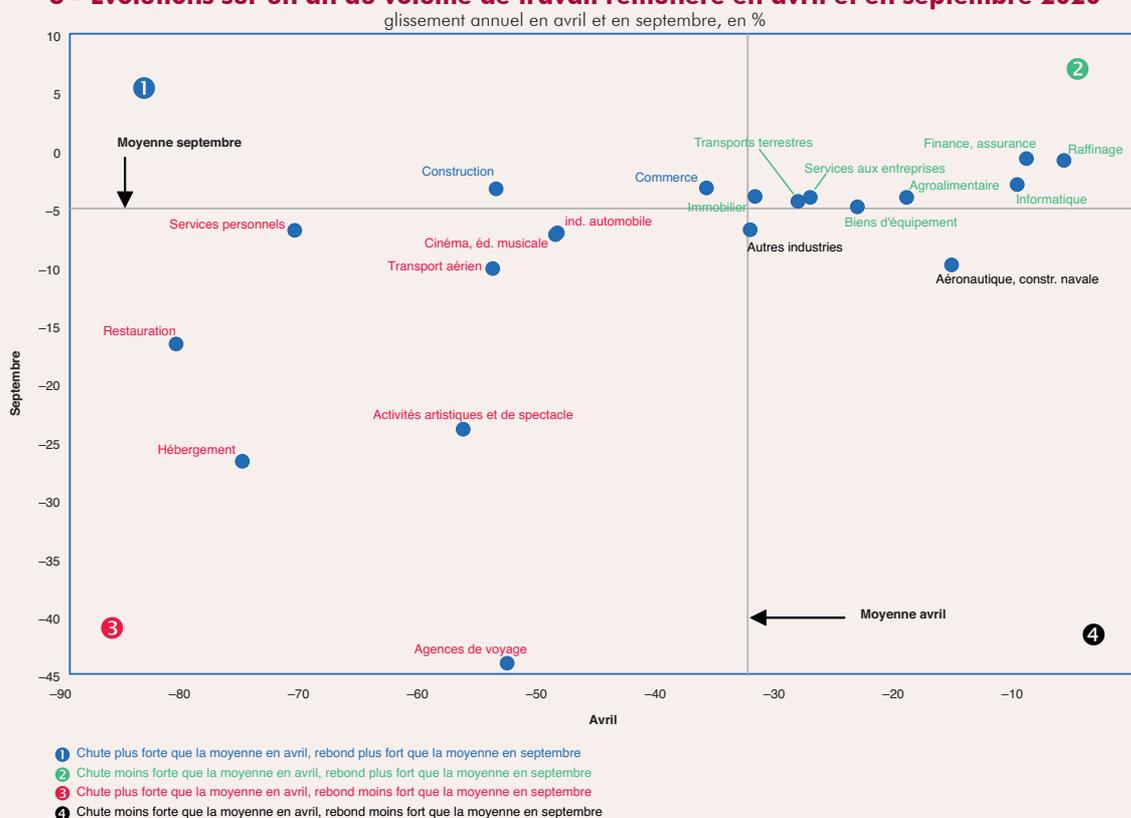
Source : DSN ; traitement provisoire Insee

## Des situations également hétérogènes dans les territoires

À l'image de l'épidémie et en fonction de la composition sectorielle du tissu productif et de l'emploi des territoires, la crise a touché les départements français de façon hétérogène en avril (cf. éclairage du Point de conjoncture du 7 mai 2020). La chute du volume de travail rémunéré a été notamment moins brutale en Bretagne et plus lourde en Île-de-France et dans les départements de l'est et du sud (graphique 5). En septembre, l'hétérogénéité des situations est globalement moins

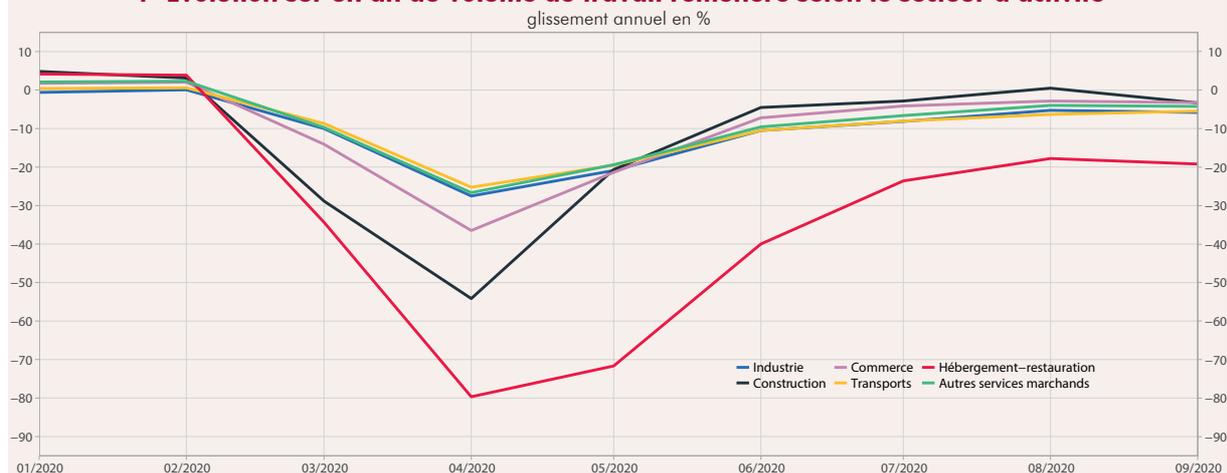
forte, surtout marquée dans les secteurs touristiques et selon l'orientation économique des territoires. La saison touristique estivale a notamment permis aux départements ayant profité d'une clientèle locale ou nationale de rebondir, avec en septembre un recul sur un an du volume de travail moins marqué qu'en moyenne (cf. éclairage de la Note de conjoncture du 6 octobre 2020). En revanche, les départements accueillant habituellement une clientèle touristique étrangère importante, notamment Paris et les départements franciliens ainsi que les départements de la Côte d'Azur, ont conservé en septembre une dynamique inférieure à la moyenne (graphique 6).

### 3 - Évolutions sur un an du volume de travail rémunéré en avril et en septembre 2020



Source : DSN ; traitement provisoire Insee

### 4 - Évolution sur un an du volume de travail rémunéré selon le secteur d'activité



Source : DSN ; traitement provisoire Insee

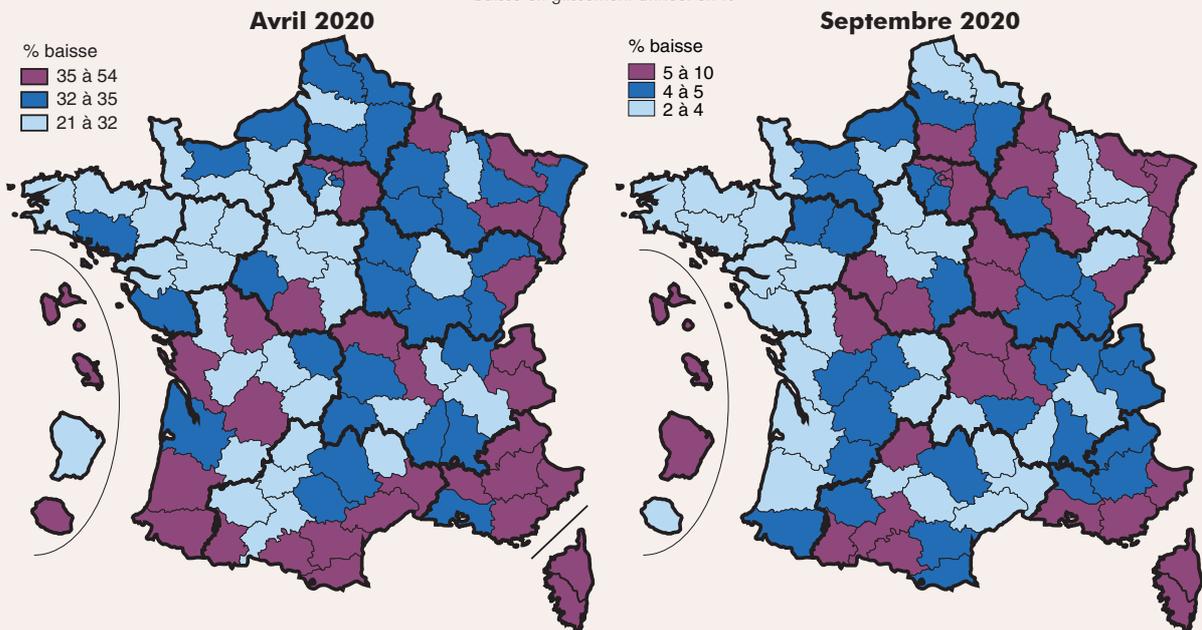
**Les fluctuations du volume de travail rémunéré par poste ont été très différentes selon la profession ou l'âge des salariés**

Ramenée au niveau du salarié, la chute du volume de travail moyen par poste a été en avril particulièrement importante pour les employés (-34 %) et les ouvriers (-32 % ; *graphique 7*).

Pour les cadres, la baisse a été plus limitée, en raison d'un recours accru au télétravail (Jauneau & Vidalenc [2020]). Les professions intermédiaires se situent dans une position médiane. Pour l'ensemble des professions, le recul sur un an s'est ensuite modéré, mais seuls les cadres ont retrouvé en septembre 2020 le niveau de 2019.

**5 - Évolutions sur un an du volume de travail rémunéré selon le département**

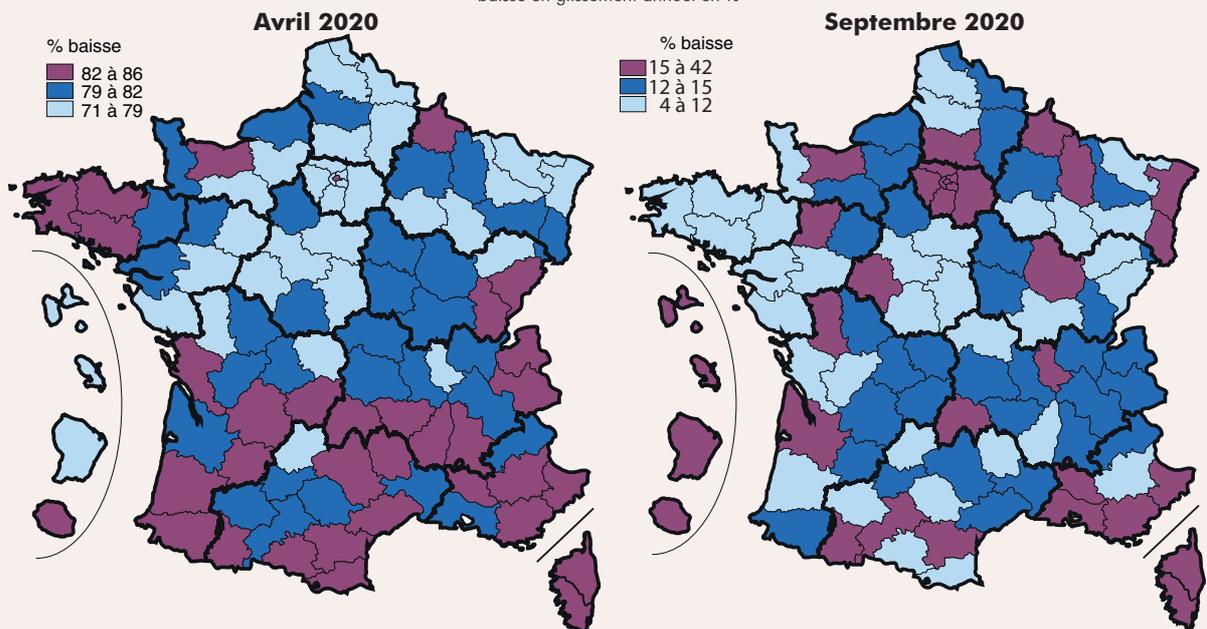
baisse en glissement annuel en %



Source : DSN, traitement provisoire Insee

**6 - Évolutions sur un an du volume de travail rémunéré dans l'hébergement-restauration**

baisse en glissement annuel en %



Source : DSN, traitement provisoire Insee

De façon corrélée aux catégories socio-professionnelles, le recul du volume travaillé a été bien plus important en avril pour les jeunes de moins de 25 ans (-35 %).

Selon la nature du contrat de travail, le recul du volume de travail par poste a été équivalent

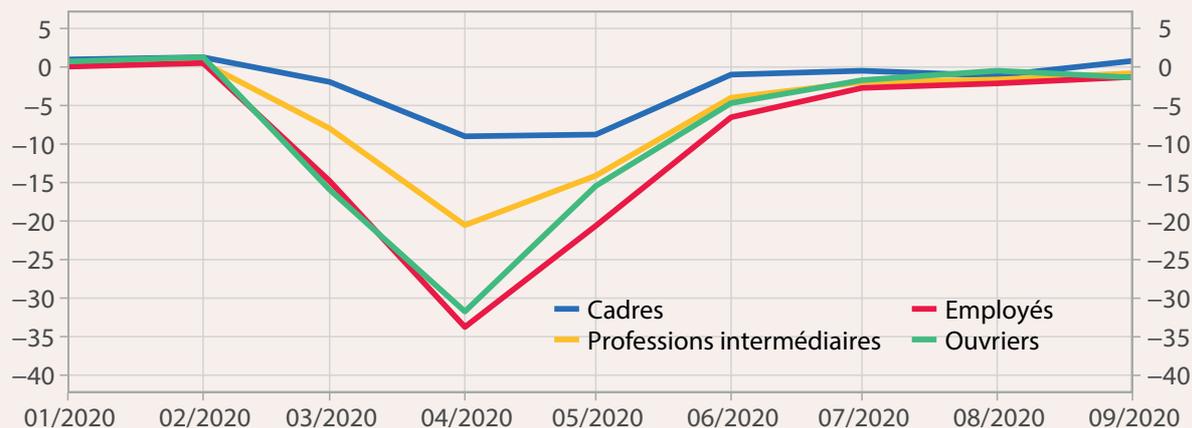
pour les titulaires d'un CDD et pour les titulaires d'un CDI ; il a été moindre pour les titulaires d'un contrat intérimaire mais pour ces derniers, l'ajustement a été plus extensif (baisse du nombre d'intérimaires de 27 % sur un an entre mi-2019 et mi-2020) qu'intensif. ■

Catherine Renne ■

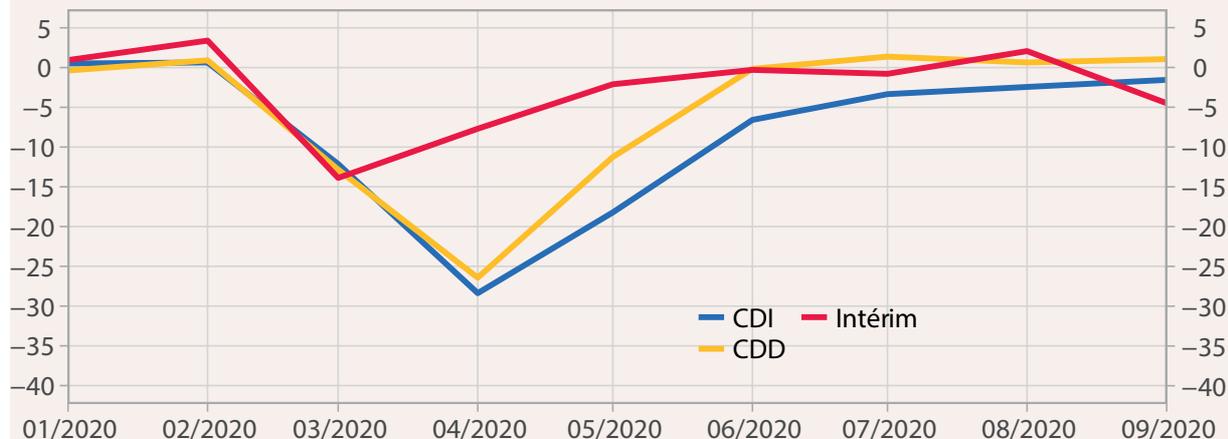
## 7 - Évolutions sur un an du volume de travail rémunéré par poste

glissement annuel en %

### Selon la profession

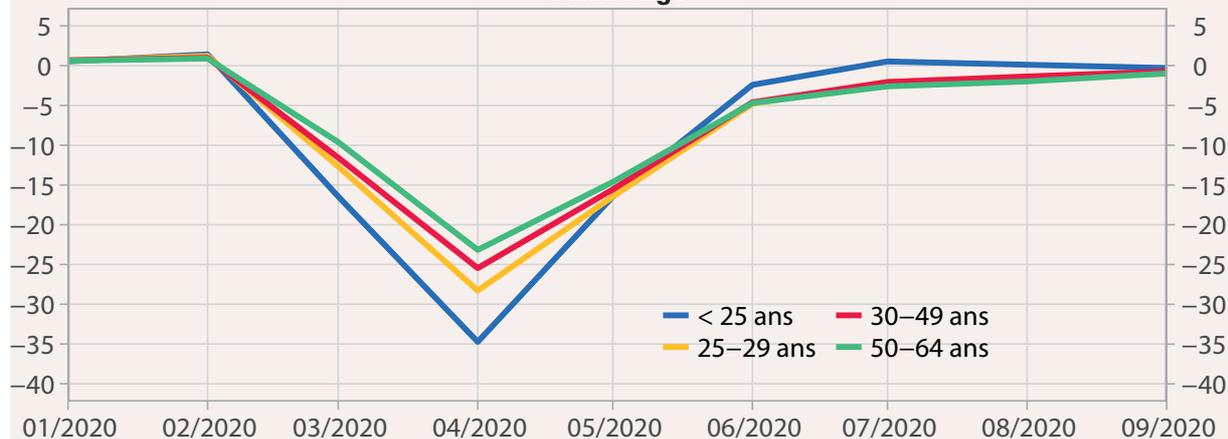


### Selon la nature du contrat de travail



Note : pour les CDD et l'intérim, les évolutions du nombre d'heures rémunérées par poste contiennent des effets de composition importants. En 2020, la structure des emplois pour ces natures de contrat est, en effet, très différente de celle de 2019.

### Selon l'âge



Source : DSN ; traitement provisoire Insee